

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Le conseil municipal dûment convoqué en date du 14 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPRAZ Marc, Maire,

Présents : Marc DUPRAZ, Jacqueline CHARRIERE, Nathalie CARARO, Philippe BARTHELET, Jean-Luc CHAPOT, Hélène FONTANA, Georges RAYNAUD, Frédéric MITHIEUX, Virginie BENOIT, Franck NOIRAY, Laurence LABOURDETTE, Charlotte TESSANNE.

Absents : Régis TRUCHON

Pouvoirs : Anne-Sophie RAVIER à Virginie BENOIT, Gilles VANDENBUSSCHE à Jean-Luc CHAPOT

Secrétaire de Séance : Hélène FONTANA

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021 (n° 2022/01)

Après un tour de table le procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2021 (joint à la présente délibération) est approuvé à l'unanimité.

- SEANCE TENANTE -

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 (n° 2022/02)

Monsieur le Maire précise que les chiffres qui vont être présentés n'ont pas encore été totalement validés par la Trésorerie, notamment au niveau des résultats à reporter qui peuvent faire l'objet d'une affectation obligatoire en fonction des nécessités.

	Budget Principal	Eau	Maison Vigne et Vin
<i>Fonctionnement</i>			
Dépenses	623 534.54		
Recettes	836 548.35		
Résultat de l'Exercice	213 013.81	Chiffres non connus à ce jour	
Résultat Reporté 2020	624 611.34		
<i>Affectation du Résultat</i>			
<i>Intégration de résultats par opération d'ordre</i>			
<i>Résultat Clôture 2021</i>	837 625.15		
<i>Investissement</i>			
Dépenses	136 153.19		
Recettes	219 501.23		
Résultat de l'Exercice	83 153.19		
Résultat reporté 2020	88 737.72		

Intégration de résultat			
Résultat Clôture 2021	177 085.76		

Les travaux qui sont déjà à prévoir sont :

Budget Principal

- Adressage solde de l'achat des panneaux et de leur mise en place, et achat de plans pour affichage,
- Travaux en forêt,
- Matériels divers (chaises cantine),
- Réhabilitation classe maternelle et salle de sieste,
- Création d'un chemin piétons et cycles entre Apremont et St Baldoph,
- Eclairage public,
- Aménagement Salle de la lucarne dans le bâtiment de la MVV,
- Salle polyvalente renouvellement des tables, changement des fenêtres de toit au niveau des vestiaires,
- Aménagement de la cour de l'école,
- Lancement de l'Etude de faisabilité de la Zone Artisanale et de l'aménagement du parking de la salle polyvalente et des abords des services techniques.
-

Budget Eau

- Enveloppe à prévoir pour différents travaux et études (Forage des Charbonniers, et réseau allant du chemin des Abymes vers la RD).

Budget MVV

- Fin de la Reconstruction du bâtiment de la Maison de la Vigne et du Vin. En raison des différentes augmentations de matériaux, le budget risque de dépasser les prévisions, mais le Maître d'œuvre essaye d'optimiser au maximum.

Nous avons obtenu de la Région une subvention de 50 000 € pour l'utilisation « Bois des Alpes ».

Après délibération, le conseil municipal, approuve ces orientations.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX (2022/03)

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'après chaque changement d'emplois dans les emplois communaux, il convient de refaire un tableau indicatif des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- fixe les effectifs budgétaires :

Effectifs	Nombre	Emplois
Filière Administrative	1	- Rédacteur principal 1 ^e classe à temps non complet (30 h)

Filière Animation	1	-Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe à temps non complet (28 h)
	1	Adjoint d'animation à temps non complet (16 h)
Filière sociale et médico-sociale	1	- Agent spéc. Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (29 h)
Filière Technique	1	- Agent de maîtrise principal à temps complet
	1	- Agent de maîtrise principal à temps complet
	1	- Adjoint technique territorial à temps non complet (29 h)

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

CREATION D'EMPLOI (2022/04)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés (1).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 février 2022,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet, en raison de l'accroissement du taux de fréquentation de la Cantine et Garderie Péri-scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création de 1 emploi d'Adjoint d'Animation, permanent à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21 février 2022,

Filière : Animation,

Cadre d'emploi : Adjoint Territorial d'Animation

Grade : Adjoint d'Animation :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE –

CREATION DE POSTE (2022/05)

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'accroissement du Taux de fréquentation de la Cantine et de la garderie péri-scolaire, il convient de renforcer les effectifs du service cantine garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - La création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet pour une *durée hebdomadaire de service de 16 heures, soit.16 /35ème*) pour assurer les fonctions d'adjoint à l'animation sur le temps de cantine et de garderie péri-scolaire à compter du 2 Mai 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Animation, au grade d'Adjoint d'Animation.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE –

ACHAT DE TERRAIN A LA SCI MARAIS DU CHENE (2022/06)

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une première délibération avait été prise le 10 mai 2021 (2021-25) pour ce dossier.

Après différents échanges avec le Notaire, il s'avère que cette délibération n'était pas assez précise notamment pour la parcelle YC 231 qui va être mise à disposition de la Commune par la SCI Marais du Chêne, au tarif convenu avec le vendeur, à savoir : 240 € et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur « La Commune ».

Après délibération, le conseil municipal, approuve cette acquisition et les frais annexes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser cette transaction.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE –

REPAS DES AINES (2022/07)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, nous allons essayer de faire à nouveau le Repas des Aînés.

En raison du calendrier électoral (10 et 24 avril ; 12 et 19 juin) la date qui nous paraît la mieux convenir serait le Samedi 21 Mai.

Nous allons lancer les invitations et demander au Traiteur Vacavant de nous proposer des menus.

Nous allons également consulter pour une animation musicale.

Après délibération, le conseil municipal, approuve cette date et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'organisation de cette journée.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

ADRESSAGE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la livraison des noms de rues et des numéros. L'entreprise réalise la mise en place des poteaux à compter de ce jour.

Pour les numéros de maison Monsieur le Maire pense qu'il pourrait y avoir une répartition entre les élus pour une distribution en direct auprès des administrés, contre signature.

- SEANCE TENANTE -

ONF : PROGRAMME 2022 POUR LA FORET COMMUNALE (2022/08)

Monsieur Clément PORTAIL, Agent ONF en charge de notre forêt est venu présenter le programme d'actions pour 2022, à savoir :

- Travaux d'infrastructure, entretien, belvédère Col du Granier, pour un montant global HT de 16 932.51
- Programme des coupes dépenses prévues 25 013 € HT, recettes prévues 26 132 € HT, des aides vont être demandées.

Il nous a également informé qu'il allait essayer de proposer des coupes affouagères, et qu'actuellement la vente du bois se faisait plutôt en bois façonné et non plus sur pied.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce programme.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

DETERMINATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (2022/09)

Le conseil municipal,
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 4 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 18 novembre 2021.

Le Maire expose :

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE : de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) annexé à la présente délibération.

DIT que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

ÉTAT RELATIF AUX NOUVEAUX CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

Légende : I = Insuffisant AB = Assez bien B= Bien TB = Très bien		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES ET ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE		
Connaissance experte des environnements professionnel et institutionnel et de ses acteurs	Connaissance approfondie de l'environnement professionnel et de l'ensemble des acteurs	Connaissance de l'environnement professionnel
Maîtrise fine des procédures et techniques propres au domaine d'activité	Maîtrise des procédures et techniques propres au domaine d'activité, maîtrise des outils, logiciels, techniques nécessaires au poste et au domaine d'activité	Connaissance des procédures et techniques propres au domaine d'activité, maîtrise des outils, logiciels, techniques nécessaires au poste et au domaine d'activité

Capacité à identifier les interlocuteurs stratégiques dans le domaine de l'activité et à s'intégrer à ce réseau de partenaires, à représenter la collectivité dans son domaine d'activité	Capacité d'organisation et de planification de son travail en établissant des priorités	Connaissances des règles de sécurité
Capacité d'organisation et de planification de l'activité à court, moyen et long terme en hiérarchisant des priorités	Prendre des initiatives et proposer des solutions aux problèmes rencontrés	Mettre en oeuvre les instructions, organiser, planifier son travail, respecter les délais et rendre compte de ses activités
Prendre des initiatives, apporter et/ou proposer des solutions aux problèmes rencontrés	Capacité à synthétiser les informations pour rendre compte, conseiller, assister et alerter la hiérarchie et/ou les élus sur les enjeux et risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires ...)	Prendre des initiatives/Trouver des solutions aux problèmes rencontrés
Capacité à analyser et à synthétiser les informations pour rendre compte, conseiller, assister et alerter la hiérarchie et/ou les élus sur les enjeux et risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires ...)	-	-
Capacité à réaliser et proposer des outils d'aide à la décision et des supports d'évaluation	-	-
<i>Légende : I = Insuffisant AB = Assez bien B= Bien TB = Très bien</i>		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
MANIÈRE DE SERVIR ET QUALITÉS RELATIONNELLES		
Sens du service public et de l'intérêt général	Sens du service public et de l'intérêt général	Sens du service public
Réserve, discrétion professionnelle et neutralité	Réserve, discrétion professionnelle et neutralité	Qualité et fiabilité du travail effectué
Capacité à développer la cohésion d'une équipe, sens de l'écoute et attention portée aux collaborateurs	Sens de l'écoute et de la communication	Assiduité et ponctualité
Capacité au dialogue, à la communication, à la négociation et à la médiation	Capacités à avoir de bonnes relations avec les usagers, les supérieurs, les collègues, etc..., à désamorcer des éventuelles tensions, capacité à faire preuve de diplomatie	Réserve, discrétion professionnelle et neutralité
Capacité à faire face à une situation urgente ou imprévue	Capacité à travailler en équipe	Capacités à avoir de bonnes relations avec les usagers, les supérieurs, les collègues, etc.
-	-	Capacité à travailler en équipe, sens de l'écoute et de la communication
CAPACITÉ D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE OU, LE CAS ÉCHÉANT, À EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPÉRIEUR		
Apporter une plus-value à un collectif de direction	Capacité à la communication, à animer et à conduire des réunions	Capacité à la communication, capacité à organiser le travail et le faire respecter
Capacité à participer à la définition des orientations stratégiques et à les décliner en objectifs opérationnels	Adaptabilité et ouverture au changement, capacité à participer au changement	Adaptabilité et ouverture au changement
Capacité à accompagner et à conduire le changement, à travailler en transversalité et en mode projets	Capacité à créer un climat favorable à la cohésion d'équipe, à fédérer	Capacité à faciliter un climat favorable à la cohésion d'équipe, à travailler dans un collectif/en équipe, capacité à prévenir et gérer des conflits
Capacité à susciter l'adhésion autour de projets communs (développement de l'intelligence collective des équipes, motivation des collaborateurs)	Capacité à la planification du travail, à la traduction en consignes explicites, à partager et à transmettre des compétences, à accompagner les nouveaux arrivants (recrues, formation, apprentissage ...)	Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement intermédiaire : déléguer et contrôler le travail
Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement et/ou de direction et à poser des actes managériaux clairs	Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement intermédiaire : déléguer et contrôler le travail, capacité à prévenir et gérer des conflits, à la médiation	Animer et conduire des réunions
Capacité à faire progresser les collaborateurs, à accompagner les parcours professionnels internes et externes	Capacité à faire et prendre en compte des propositions pour l'amélioration du service	Capacité à faire des propositions pour l'amélioration du service
Capacité à prévenir et gérer des conflits	-	-

Vote :

Oui : 14

Abstention : 0

Non : 0

- SEANCE TENANTE –

DEMANDE DE SUBVENTION POUR PISTE CYCLABLE APREMONT/ST BALDOPH DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE (2022/10)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la poursuite du dossier d'étude de la réalisation d'un chemin piétons et vélos entre la sortie d'Apremont et St Baldoph.

Le Cabinet EMOOA, est venu nous présenter plusieurs esquisses. La prochaine étape est une réunion avec le Conseil Départemental, cette piste longeant la RD.

Nous allons également voir avec eux si ce projet peut rentrer dans le cadre de l'Appel à Projets Auvergne Rhône Alpes France Relance, afin d'obtenir une subvention.

Dans l'affirmative, nous devons déposer un dossier avant le 30 avril 2022, en ligne sur démarches simplifiées.

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches utiles pour l'avancement de ce dossier, à savoir :

- Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux,
- Dépose du dossier de subvention.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

INFORMATIONS DIVERSES

La Date pour la prochaine consultance avec Architecte conseil est fixée au 7 Mars 2022.

Date du Prochain conseil municipal pour les votes des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs soit le 28 mars ou le 4 avril en fonction des chiffres attendus. Lors de ce conseil, il faudra également organiser le Bureau pour les élections.

Programme National des Ponts : nous nous étions positionnés pour ce diagnostic, nous venons de recevoir des informations, à savoir le démarrage du recensement par le Cabinet CEREMA d'ici fin 2022.

Rézo Pouce mis en place par le Parc de Chartreuse : ce réseau n'a jamais pu réellement démarrer du fait de la Pandémie, la Commune de Porte de Savoie, nous relance afin de savoir si nous pourrions leur communiquer le référent communal afin de relancer la communication pour faire fonctionner ce service.

Prochain Conseil d'Ecole : le 29 mars.

Le Club St Pierre a tenu son Assemblée Générale est à élue son nouveau Bureau : La nouvelle Présidente est Madame Solange SCARPETTINI.

Le Parc de Chartreuse nous propose de faire un Diagnostic de nos Chemins Ruraux, celui-ci pourrait bénéficier d'une aide de la Région dans le Cadre du programme Leader, il resterait une charge pour la commune d'Environ 2 500 €, réfléchir à l'utilité de ce diagnostic.

Monsieur le Maire a reçu un Mail de la Communauté de Communes, concernant le transfert du pouvoir de police en matière de zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), zone dans laquelle notre commune est englobée. Vu la complexité du dossier Monsieur le Maire s'est mis en rapport avec les maires concernés pour avoir des explications avant de prendre l'arrêté demandé.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 20 h 30.